

Bossège

18 rue Pierre Castéra – 33112 SAINT-LAURENT MEDOC – Tél. 05 56 59 96 96 – bossesse@adgessa.fr



L'établissement :

Nous vous souhaitons la bienvenue au Foyer d'Hébergement Bossège.

S'inspirant des valeurs portées par l'ADGESSA (Association Pour le Développement et la Gestion des Equipements Sociaux, médico-sociaux et SAnitaires) dont elle dépend, notre objectif quotidien sera de mettre tout en œuvre pour vous rendre la vie agréable .

Le foyer accueille 14 résidents travailleurs d'E.S.A.T. du territoire, âgés de 20 à 60 ans. Il est composé d'une unité de vie indépendante dédiée à l'hébergement et à la restauration.

Toutes les chambres sont de plain-pied, l'unité dispose d'un espace cuisine, de deux salons TV et d'un salon détente. L'accès à l'unité d'hébergement peut se faire directement de l'extérieur par le parking dédié au foyer d'hébergement ,

Le Foyer est à proximité du bourg de Saint Laurent Médoc, proche des commodités et des commerces, ainsi que des villes principales de Pauillac et Lesparre Médoc. La proximité des commerces, médecins, services publics, facilite le déplacement des usagers et contribue à leur intégration dans le tissu social. Cette situation géographique permet au foyer de s'inscrire dans un large partenariat dans divers domaines professionnels, médico-social et de loisirs sportifs et culturels.



SITUATION

Le Foyer d'Hébergement Bossège est situé à Saint Laurent Médoc, à 45 km au nord de Bordeaux entre l'estuaire de la Garonne et l'océan atlantique, au milieu des châteaux du Médoc. Saint-Laurent Médoc bénéficie d'une implantation idéale, car situé au centre du territoire Médoc 19 Km de Lesparre.

Le secrétariat se tient à votre disposition de 9H à 18H du lundi au vendredi



Admission

L'admission au Foyer d'Hébergement Bossège est l'aboutissement d'une démarche volontaire de la personne.

L'admission est prononcée, après avis de la commission d'admission, en fonction de la disponibilité des places au Foyer d'Hébergement.

L'établissement est habilité à l'aide sociale.

Le prix de journée fixé par le Conseil Départemental de la Gironde au 07 juin 2017.

Services

LES PROFESSIONNELS :

L'accompagnement des personnes est assuré par une équipe pluridisciplinaire :

- Equipe éducative : Educateur Spécialisé, Moniteur Educateur, Aide Médico--Psychologique,
- Aide Médico Psychologique assurant la surveillance la nuit,
- Agents de services logistiques,
- Une Psychologue.

L'accompagnement éducatif se développe autour de la personne accueillie et de son projet de vie, dans le respect de son handicap et de ses capacités personnelles. Pour mener à bien sa mission, l'équipe du foyer d'hébergement tient compte des horaires des travailleurs de l'ESAT (temps plein-temps partiel) restant ouvert en permanence en journée si nécessaire proposant un accompagnement le plus personnalisé possible aux résidents.

LA SANTÉ :

Pour tous les rendez-vous médicaux, ils pourront, dans la mesure des possibilités du service, être accompagnés par un membre de l'équipe ou si besoin bénéficier d'un transport en VSL.

La préparation des traitements peut être assurée par la pharmacie avec laquelle nous avons une convention au sein de l'établissement.

La prise des traitements s'adaptera au projet personnalisé de chaque résident.

Une Infirmière est présente sur site à temps partiel et suit avec l'infirmière de l'ESAT les besoins du suivi médical des résidents

L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF :

Le projet éducatif vise à développer les capacités de la personne, à la faire évoluer vers une plus grande autonomie, en favorisant son insertion en milieu ordinaire et en développant des liens sociaux.

Les principes et les valeurs traduites par le projet d'établissement sont :

- D'offrir une présence et un accueil permanent dans un cadre de fonctionnement et d'accueil structurant
- D'assurer le confort et la sécurité du résident
- D'accompagner le développement de l'identité de la personne accueillie et sa capacité à s'ouvrir aux autres dans le respect de ses droits
- D'Individualiser l'accompagnement
- De favoriser le lien social
- De développer des loisirs adaptés et valorisant

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS) :

Elu pour 3 ans, il est composé de représentants des résidents désignés par leurs pairs, des représentants légaux, des représentants du personnel, de délégués du Conseil d'Administration. Il vise à favoriser la participation des personnes accueillies et de leur entourage à la vie de l'établissement. Il est une instance consultative qui donne des avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, les projets d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

LA RESTAURATION :

Les repas sont élaborés par un diététicien en collaboration avec le personnel des cuisines de l'établissement. Les menus sont affichés chaque semaine.



Les petits déjeuners, les repas du soir et des week-ends peuvent être pris dans les chambres ou dans la salle commune.

Dans un esprit de convivialité, le résident peut partager les repas avec sa famille ou ses

amis dans la salle commune ou sa chambre au prix fixé par l'établissement, il est nécessaire de prévenir l'équipe éducative 48 heures à l'avance.

LES CHAMBRES :

Les chambres ont une surface de 20m² (chambre à 1 lit) et incluent une salle de bain, équipée d'un lavabo, d'un WC et d'une douche.

Chaque logement est équipé :

- d'une ligne téléphonique directe payante (vous devez faire ouvrir votre ligne)
- d'une prise de télévision
- d'une prise internet et du wifi sur l'ensemble du bâtiment.
- d'un placard comportant penderie et étagères.
- des volets à commande électrique.

LE LINGE :

L'établissement assure l'entretien du linge tout en laissant à chacun la possibilité de le faire.

LE MENAGE :

Chaque résident participe à l'entretien de son espace ainsi qu'à l'organisation et aux tâches collectives en fonction de ses possibilités. L'entretien des locaux est également assuré par le personnel de service qualifié.

LA SURVEILLANCE DE NUIT :

La surveillance de nuit est assurée par une Aide Médico Psychologique.